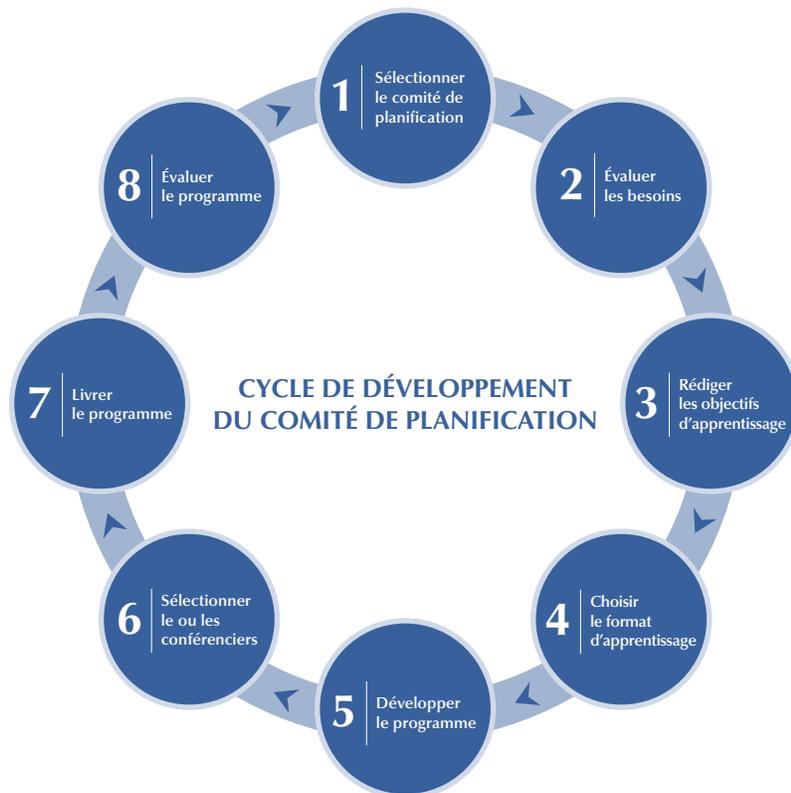


Certification Mainpro+ : Outil de travail pour les comités de planification du CMFC



1 | Sélectionner le comité de planification

- Doit être représentatif du public cible (médecins de famille)
- Programmes provinciaux : au moins un (1) membre actif du CMFC de la province où le programme est offert
- Programmes nationaux : au moins trois (3) membres actifs du CMFC
- Aucune représentation d'organisation commerciale ni de représentants rémunérés

2 | Évaluer les besoins

- Besoins perçus (sondages, questionnaires, groupes de discussion, etc.)
- Besoins non perçus (vérifications des dossiers, observation directe, rapports d'incidents, etc.)

3 | Rédiger les objectifs d'apprentissage

- Décrire les compétences/comportements précis en tant que résultats
- Doivent être établis à partir de l'évaluation des besoins

4 | Choisir le format d'apprentissage

- Choisir le format de présentation en fonction des besoins d'apprentissage
- Multiplier les formats d'apprentissage afin de maximiser la rétention et le transfert des connaissances

5 | Développer le programme

- Le comité de planification doit contribuer de façon **importante** à la définition des besoins d'apprentissage, au développement des objectifs d'apprentissage et du contenu, à la sélection des conférenciers, etc.

6 | Sélectionner le ou les conférenciers

- Les représentants d'entreprises commerciales ne peuvent assumer le rôle de conférencier/d'enseignant lors d'activités certifiées Mainpro+.
- Le processus de divulgation en 3 étapes du CMFC sur les conflits d'intérêts doit être inclus dans la présentation.

7 | Livrer le programme

- Doit être propice à un apprentissage efficace et convenir aux objectifs d'apprentissage.
- Doit inclure des éléments d'apprentissage interactif.

8 | Évaluer le programme

- Les participants doivent pouvoir évaluer le programme.
- L'évaluation doit inclure une question sur le contenu et l'impartialité du présentateur.
- Les résultats devraient orienter l'évaluation des besoins et les objectifs d'apprentissage des futurs programmes de DPC.
- Les membres du CMFC siégeant au comité de planification seront tenus responsables de la façon dont le programme est présenté.

PAGE SUIVANT ►

DIVULGATION / GESTION DES CONFLITS D'INTÉRÊTS

Les membres de comités de planification doivent détecter les conflits d'intérêts potentiels en se basant sur les déclarations des conférenciers. S'il y a un conflit d'intérêts, il incombe au comité de planification de définir le meilleur moyen de gérer ce conflit. Vous trouverez ci-après des démarches que peut prendre le comité de planification pour gérer les conflits d'intérêts.

A. Modifier le contrôle du contenu

- Choisir une autre personne pour présenter la partie du contenu qui pose problème.
- Modifier le sujet principal de l'activité de DPC, de telle sorte que le contenu ne soit plus axé sur les produits ou services d'un intérêt commercial, si telle est la source du conflit d'intérêts.
- Faire en sorte que la personne en question ne présente qu'un rapport de données, sans fournir de recommandation; confier la présentation des répercussions plus générales et des recommandations à un autre présentateur.
- Limiter les sources de recommandations. Limiter le rôle du présentateur en question à la communication de recommandations fondées sur des études documentaires formelles et structurées, avec un énoncé clair des critères d'inclusion et d'exclusion; autrement dit, lui faire présenter une information explicitement « fondée sur des données probantes » au lieu de le laisser faire état de recommandations personnelles ou choisir les données probantes à présenter.

B. Assurer une validation indépendante du contenu

Faire revoir les documents de DPC par des pairs est une façon de résoudre les conflits d'intérêts. En effet, toutes les recommandations qui concernent la médecine clinique sont basées sur des données probantes acceptées par la profession; toutes les recherches scientifiques mentionnées, rapportées ou utilisées dans le cadre de l'activité de DPC pour soutenir ou justifier les soins recommandés pour les patients sont conformes aux normes généralement reconnues.

Quelques questions peuvent être utiles pour déterminer la ligne de conduite à adopter :

- Comment les thèmes et le présentateur pour cette activité ont-ils été choisis?
- Quel contenu prévoit-on inclure dans la présentation?
- Le présentateur fera-t-il des recommandations cliniques?
- Quelles seront les sources de données probantes qui appuieront la présentation?

IMPORTANT :

- » Tous les membres de comités de planification et tous les conférenciers doivent remplir le formulaire de déclaration de conflit d'intérêts du CMFC.
- » Les programmes certifiés Mainpro+ doivent aborder un ou plusieurs des sept rôles CanMEDS-Médecine familiale (CanMEDS-MF) : expert en médecine familiale, communicateur, collaborateur, promoteur de la santé, gestionnaire, professionnel et érudit.
- » Il incombe aux fournisseurs de DPC de veiller à ce que le contenu et les documents présentés soient identiques à ceux qui ont été soumis, examinés et certifiés.
- » Les membres du CMFC qui siègent à des comités de planification seront tenus responsables de la manière dont le programme est présenté, et ils devront répondre à toute préoccupation concernant le non-respect des lignes directrices.

RESSOURCES :

[Comprendre la certification Mainpro+, Guide à l'intention des fournisseurs de programmes de développement professionnel continu \(DPC\) \(2016\)](#) du Collège des médecins de famille du Canada

[Les interactions avec l'industrie pharmaceutique : Lignes directrices pour les médecins \(2007\)](#) de l'Association médicale canadienne

[Code d'éthique \(2016\)](#) de Médicaments novateurs Canada

[Ressources utilisées couramment et mises à jour des politiques](#)